



## Devolution successorale

-----  
Par YBM

Notre mère est récemment décédée. Nous sommes quatre dans la fratrie. Notre demi-frère nous demande de lui signer une procuration pour la vente de la ferme.

Le notaire n'est-il pas tenu de nous convoquer pour nous informer de la succession (dévolution successorale), avant de procéder à la vente de la ferme ?

Quelle est la procédure légale ? Merci.